80e ANNEE. — N° 11. VENDREDI 26 JANVIER 1940.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RECLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

Etat de légitime défense ! L'action du gouvernement contre le parti communiste n'a pas besoin d'autre justification que celle-là. Parce que, pendant que les soldats allemands en uniforme nous font la guerre sur le front, les agents russo-allemands camouflés en propagandistes communistes nous font la guerre à l'intérieur.

Personne ne conteste à un pays le droit de défendre son existence. Droit naturel qu'il n'est pas nécessaire d'écrire en textes de lois, qui va de soi, qui appartient à tout être vivant, à toute société organisée. L'action du gouvernement contre le parti communiste n'a pas besoin d'autre justification que celle-là !

⁂

Le parti communiste, saboteur de la Défense Nationale, a été dissous en septembre dernier, ses formations détruites, ses journaux et ses publications supprimés. Les biens scandaleux qu'il avait acquis chez nous avec l'or allemand ont été saisis et liquidés ; ses agents clandestins et ses propagandistes stipendiés ont été pourchassés.

Pourquoi tout cela ? En vertu de quel droit ?

Du même droit que nous avons de recevoir à coups de canons les armées d'Hitler. Parce que, pendant que les soldats allemands en uniforme nous font la guerre sur le front, les agents russo-allemands camouflés en propagandistes communistes nous font la guerre à l'intérieur.

Et l'on aurait hésité à chasser du Parlement où se décide la politique française les chefs de cette vaste entreprise d'espionnage aux gages des ennemis de la France !

⁂

Je conçois très bien qu'on soit très prudent quand il s'agit de porter la main sur ces libertés de propagande et d'association...

Mais, précisément, je crois me rappeler qu'il y a trois ans on a voté, en des circonstances bien moins graves, une loi qui pouvait justifier ce reproche beaucoup plus légitimement que les mesures contre les traîtres communistes. On a voté une loi qui donnait au gouvernement le pouvoir de dissoudre par décret toute association, toute Ligue dont l'organisation serait susceptible de compromettre la sûreté de l'Etat ! ! !

Cette loi, les communistes alors prépondérants l'avaient exigée du gouvernement qu'ils tenaient sous leur dépendance et l'ont votée tout en la déclarant insuffisante. On l'a même appliquée tout de suite, cette loi, à de certains partis qui sont restés dissous.

⁂

Or, le parti communo-stalinien, ce n'est pas seulement à la forme de l'Etat qu'il en voulait, c'est à l'existence même de la France. Il visait à bien plus qu'à renverser le régime. Il tendait à installer sur notre pays cette domination soviétique qu'il a acceptée pour lui-même.

Ces esclaves voulaient nous asservir.

On ne réclame pas qu'ils soient traités comme leurs maîtres de Moscou traitent là-bas les simples suspects de tiédeur gouvernementale, mais il importe qu'en les mettant hors d'état de nuire on enlève à nos ennemis la complicité d'espions qu'ils avaient installés chez nous, sous la protection de nos lois.

A y bien regarder, d'ailleurs, même en temps de paix on ne devrait pas admettre qu'une organisation aux ordres d'un gouvernement étranger — et qui le proclame ! et qui l'écrit dans ses statuts ! — prépare des coups de force, établisse des plans de mobilisation, fomente la guerre civile. Nulle association, nul parti ne doivent pouvoir se réclamer de la loi si leur activité a pour but le renversement de l'Etat et plus encore sa soumission à l'étranger.

⁂

Ce sont de ces vérités que l'on a très bien senties à la Chambre et au Sénat ! Si bien que les rapporteurs et les divers orateurs ont insisté pour que le gouvernement ne s'en tînt pas là, pour que, même après la dissolution, la liquidation du parti et la déchéance de ses élus, il poursuivît énergiquement son œuvre de défense et d'épuration nationale.

Je rappelle que nous écrivions ici, il y a quelque temps, que l'on ferait bien d'explorer les recoins des administrations, parce que, pendant les deux années où ils étaient maîtres de l'Etat, où ils gouvernaient le gouvernement, les communistes s'étaient employés à y introduire des gens à eux, postés aux bons endroits.

C'est un fait que la discussion a confirmé, à la Chambre et au Sénat. M. Chaumié a insisté vigoureusement pour une épuration nécessaire et totale, comme l'avait fait M. Barthélémy, rapporteur de la loi au Palais-Bourbon. Et, enfin, dans la séance de samedi au Luxembourg, M. Reibel a cité les faits suivants que nous voulons rappeler :

« *Notre commission de l'armée,* a-« t-il dit, *s'est préoccupée du scan-« dale des affectations spéciales dont « bénéficient des communistes. C'est « ainsi qu'à la verrerie ouvrière d'Al-« bi nous avons signalé que, grâce à « de nombreuses complicités, des « communistes appartenant à la pre-« mière réserve sont en affectation « spéciale.* »

Le président du Conseil a reconnu ces collusions. Il a reconnu aussi que presque les deux tiers des individus portés au carnet B (où sont inscrits les suspects) avaient été retrouvés bénéficiaires d'affectations spéciales ! ! !

M. Reibel a continué :

« *Les municipalités communistes « ont été suspendues et remplacées « par des personnalités étrangères « aux communes qu'administraient « ces municipalités. Mais les fonc-« tionnaires municipaux restés à la « dévotion des municipalités commu-« nistes d'hier, qu'ils espèrent bien « voir redevenir les municipalités de « demain, ont été maintenus en pla-« ce. Ces fonctionnaires font tout ce « qu'ils peuvent pour faire regretter « les municipalités supendues.* »

⁂

Ces faits sont significatifs ! L'ardeur fanatique des communistes s'allie très bien en eux à une habileté manœuvrière qu'il faut reconnaître. On voit comme ils savent pénétrer au cœur même d'une position qu'ils veulent renverser et « noyauter » les administrations du régime pour le miner du dedans avant de l'attaquer du dehors. On voit comment, en attendant de le détruire, ils trouvent le moyen de s'y installer dans de confortables situations.

Cette facilité accordée à l'espionnage ne peut pas continuer. La présence de ces créatures de la Gestapo et de la Guépéou à des postes administratifs où elles peuvent préparer de fructueuses trahisons, voilà ce que, surtout pendant que le pays est en guerre, on ne saurait tolérer.

La Chambre et le Sénat l'ont énergiquement rappelé au gouvernement. Ceui-ci a promis de poursuivre sans faiblesse et sans relâche son œuvre d'épuration. On ne doute pas de sa volonté. Il faut qu'il la fasse obéir.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Pour avoir écouté la radio

L'Allemagne, prétendent Hitler, les chefs nazis et les speakers de la Radio allemande, est une terre de « liberté ». Et bien entendu la France et l'Angleterre sont de malheureux pays où règne le plus effrayant esclavage.

La meilleure démonstration que l'on puisse donner de la valeur de cette propagande, nous la trouvons dans la Frankfurter Zeitung *du 6 janvier qui publie le jugement suivant, rendu par la deuxième Chambre du tribunal de Hambourg :*

« *L'accusé, qui tient dans le quartier « du port un débit très fréquenté, a dû « avouer qu'il avait écouté dans ce lo-« cal, pendant les mois de septembre et « d'octobre* 1939, *jusqu'à son arresta-« tion, des émissions radiophoniques « étrangères.*

« *Il était tombé par hasard sur Radio-« Toulouse, avait pris goût à ses nou-« velles mensongères et s'était efforcé, « par la suite, de capter de nouvelles « émissions étrangères avec son vieil « appareil. Il s'était fait des tableaux « donnant les heures où ces émissions « étrangères étaient diffusées, de façon « à être toujours bien au courant ». « Ces tableaux ont été trouvés en sa « possession lors de son arrestation.*

« *Non content d'écouter les menson-« ges de la propagande étrangère quand « il était seul, il le faisait parfois en « présence de tiers. Cependant, lors-« qu'un client étranger entrait dans son « débit, il interrompait immédiatement « l'audition. Il se rendait donc parfaite-« ment compte du caractère délictueux « de son acte.*

« *D'après l'interprétation du tribunal « extraordinaire qui s'appuie sur des « témoignages, l'accusé s'est rendu cou-« pable d'audition tout à fait systéma-« tique des postes étrangers ; de sorte « qu'on se trouve en présence d'un cas « très grave d'attentat contre l'esprit « public.*

« *On soupçonne aussi fortement, et « le fait est spécifié dans les attendus « du jugement, que l'accusé répandait « les nouvelles entendues par lui, mais « on n'a pas eu des preuves assez per-« tinentes pour que l'arrêt puisse s'ap-« puyer sur l'article* 2 *de l'ordonnance « visée, s'appliquant à la propagation « intentionnelle des nouvelles.*

« *Mais ce qui a été retenu comme « prouvé à la charge de l'accusé est suf-« fisamment sérieux et répréhensible « pour justifier la peine des travaux « forcés.* »

Et l'accusé obtient généreusement cinq ans de travaux forcés.

Qu'en pensent les auditeurs français qui écoutent toutes les émissions du monde sans que personne songe même à les surveiller ? Croient-ils encore que la liberté habite sur la terre allemande, comme le prétend le traître de Stuttgart ?

Informations

Au Sénat

Mardi, en ouvrant la séance du Sénat, M. Jeanneney, président, a prononcé l'éloge funèbre de M. Achille Fèvre, sénateur de la Haute-Vienne.

Le Sénat a ensuite procédé à la nomination des Commissions générales et de la Commission des finances. Les listes publiées au « Journal Officiel » sont validées et les sénateurs dont les noms figurent sur les listes, sont proclamés membres des Commissions.

Le Sénat a renvoyé au 6 février la discussion des interpellations.

A la Chambre

En ouvrant la séance, M. Herriot fait part du décès de M. Louis Gélis, député du 13e arrondissement de Paris. La Chambre adopte un projet de loi, retour du Sénat, concernant la réglementation du commerce des produits destinés à l'alimentation des animaux.

La discussion du projet de loi portant suppression de la patente est renvoyé au 30 janvier.

Organisations communistes dissoutes

Mardi, la première Chambre du Tribunal civil a ordonné la dissolution de cinq nouvelles organisations communistes, notamment de l'Union Syndicale des Travailleurs du verre de la région parisienne et de la Fédération Nationale des Métaux.

Le nombre des sociétés communistes ainsi dissoutes, pour le département de la Seine, depuis le décret-loi du 28 septembre dernier, est porté à deux cent quarante-sept.

M. Mulin, administrateur judiciaire, a été nommé séquestre de ces sociétés et s'occupera de la liquidation des biens des organismes communistes.

Au Conseil National de Pologne

On sait que depuis l'occupation de son territoire par l'Allemagne et la Russie, la Pologne n'a plus de Parlement. Celui-ci a été dissous par M. Raczkiewicz, président de la République de Pologne, le 30 novembre dernier, conformément à un projet du gouvernement polonais qui, en même temps qu'il prévoyait de nouvelles élections, ajournait celles-ci après la guerre.

En attendant, un décret pris le 11 décembre dernier, par le président Raczkiewicz, a institué un « Conseil national de la République de Pologne » qui n'est pas un organe législatif mais un corps consultatif dont la tâche est, soit de soumettre au gouvernement ses propres suggestions, soit d'émettre son opinion.

Ce conseil se compose, à l'heure actuelle, de seize membres, parmi lesquels figurent les représentants des principaux partis polonais.

Réuni mardi, à Paris, le Conseil a procédé à l'élection de son président. M. Paderewski a été élu.

Bataille navale

Le « Daily Mirror » annonce qu'on a entendu des coups de canon dans le détroit de Gibraltar, venant de la direction de la place forte et qu'un destroyer et un hydravion ont manœuvré au large.

Bucarest prend des précautions

Le général commandant la place de Bucarest a fait afficher une ordonnance sur les murs des maisons fixant à tous les propriétaires d'immeubles de la capitale un délai de 40 jours dans lequel ils devront achever des travaux de défense passive dans le but de transformer toutes les caves des immeubles en abris.

D'autre part, le ministre de l'agriculture a préparé un décret autorisant tous les ministères à prendre des mesures de restrictions pour la distribution de certains produits alimentaires de première nécessité.

Plan d'invasion de la Belgique

Un plan secret trouvé à bord d'un avion allemand comportait tous les détails de l'offensive allemande et de l'invasion de la Belgique.

Le haut commandement allemand soulignait qu'il serait relativement facile de traverser la Meuse entre les forteresses de Liége et de Namur, dans la région de Hy et Andenne. Les troupes allemandes auraient eu le dessein d'attaquer par l'arrière la ligne fortifiée du canal Albert. Les milieux officiels belges ne nient plus l'importance extrême de ces documents.

La date de cette offensive allemande devait avoir lieu le 13 janvier.

La Belgique garde son matériel

Au sujet d'une demande du Reich de location de wagons belges, dont plusieurs journaux se sont fait les échos, la Société générale des chemins de fer belges a communiqué à la presse une note déclarant notamment :

« En ce qui concerne une location éventuelle de wagons, notre Société a été pressentie, il y a plusieurs semaines déjà, par deux réseaux voisins. Nous avons décliné ces demandes, notre Société ayant elle-même besoin de toutes ses ressources en matériel de transport pour faire face au trafic de notre économie nationale.

Communiqué officiel

N° 283. — Rien à signaler.

N° 284. — Un de nos postes, sur la Lauter, a repoussé des éléments ennemis venus au contact.

EN PEU DE MOTS...

— Le total des versements du Maroc pour la défense nationale dépasse 3 millions de francs,

— On annonce la mort de M. Motta, ancien Président de la République helvétique, décédé mardi à l'âge de 69 ans. Il avait été 5 fois Président de la Confédération : en 1915, 1920, 1927, 1932, 1937.

— L'incendie à bord du paquebot italien « Orazio » aurait été provoqué par un retour de flammes. Le nombre des victimes s'élève à 107 personnes, dont 47 passagers et 60 membres de l'équipage.

— Au tirage de la Ville de Paris 1892, le numéro 481.543 est remboursé par 100.000 francs. Au tirage des Foncières 5 1/2 0/0 1934, le numéro 514.784 est remboursé par 500.000 fr. ; le numéro 494.293 est remboursé par 100.000 fr.

— On annonce officiellement que le chalutier anglais « Valdora », dont on est sans nouvelles depuis quelque temps, peut être considéré comme perdu. L'équipage était de 9 hommes.

NOS ÉCHOS

Les yeux d'Argus.

Avant la guerre, le bureau de la censure militaire en Grande-Bretagne comprenait deux officiers et deux secrétaires. En quelques jours, le personnel fut porté à plus de 3.000 équipiers, hommes et femmes qui fournissent tous les jours un labeur ardu. A l'exception du courrier destiné au territoire britannique, à la France et aux Etats-Unis, toutes les lettres et tous les paquets expédiés de Grande-Bretagne passent par leurs mains. Les lettres sont soumises aux épreuves de détection des encres invisibles, les phrases suspectes sont étudiées par les experts du chiffre et un Etat-Major de linguistes traduit toutes les langues et tous les dialectes imaginables. Les livres, journaux et magazines sont aussi minutieusement examinés. Durant la dernière guerre, ne découvrit-on pas dans un innocent guide de tourisme un message secret, dont le code était constitué par le chiffre des lignes de tramways figurant sur un plan des rues ?

Une des tâches les plus importantes des censeurs anglais est l'interception des messages de commerce. Pendant les dix premières semaines de la guerre, leur vigilance permit de saisir pour près d'un milliard de francs de marchandises allemandes.

Trop dangereuses !

L'état-major de Gœring avait récemment suggéré l'établissement de cuisines collectives qui permettraient de grandes économies de vivres. Mais la Gestapo éleva un veto formel. La raison ? C'est que les assemblées de femmes étaient « trop dangereuses ».

Gœring voulait des cuisinières. Hitler redoute les pétroleuses.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

MORT DE M. LOUIS DELPORT

M. Louis Delport, ancien député du Lot, président d'honneur de la Confédération nationale des Planteurs de tabac, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé, mardi dernier, à Cahors, à l'âge de 73 ans.

Il fut élu député en 1919 au scrutin de la proportionnelle et s'inscrivit à la Chambre au groupe de la Fédération républicaine.

En 1924, avec le même mode de scrutin, il fut battu ainsi que toute sa liste.

Il se représenta en 1928, au scrutin uninominal, dans l'arrondissement de Cahors, et fut élu au second tour.

Mais en 1932, mis en minorité, il se retira au second tour devant M. René Besse.

Au cours des deux législatures, M. Louis Delport présida à la Chambre le groupe de Défense des planteurs de tabac.

C'est surtout à cette cause des planteurs que M. Louis Delport consacra ses efforts et il contribua grandement, après avoir été président du Syndicat de Cahors, à la création de la Fédération Nationale qu'il présida longtemps et dont il était resté le président d'honneur, lorsqu'une demi-cécité, qui peu à peu s'aggrava, l'obligea à abandonner ses fonctions actives.

A l'heure où il disparaît, nous tenons à saluer la mémoire de cet honnête homme qui fut populaire dans nos campagnes et qui joua un rôle actif dans notre vie départementale.

A sa veuve, à ses enfants, à tous les membres de sa famille, nous présentons l'expression de nos bien sincères condoléances.

Pensions militaires

L' « Officiel » publie un décret relatif aux pensions militaires.

L'article 3 du décret prévoit qu'ouvrent droit à pension :

1. Les infirmités qui résultent de blessures constatées avant le renvoi du militaire dans ses foyers, à moins qu'il ne soit établi que ces blessures ne proviennent pas d'événements de guerre ou d'accidents éprouvés par le fait ou à l'occasion du service.

2. Les infirmités qui résultent de maladies, lorsqu'il est établi que ces maladies ont été causées ou aggravées par les fatigues, dangers ou accidents éprouvés par le fait ou à l'occasion du service. Les intéressés seront admis à faire la preuve par tous moyens.

Un autre article fixe que le point de départ de la pension est fixé au jour de la décision prise par la Commission de réforme.

Il y a droit à pension définitive quand l'infirmité résultant de blessure est reconnue incurable. Il y a droit à pension temporaire si elle n'est pas reconnue incurable.

Plus loin, il est spécifié que la pension temporaire est concédée pour trois années, sauf en ce qui concerne les réformés temporaires qui n'y ont droit que pendant le temps où ils sont en position de réforme. Elle est renouvelable par périodes triennales, après examens médicaux.

Enfin il est dit que les invalides, que leurs infirmités rendent incapables de se mouvoir, de se conduire ou d'accomplir les actes essentiels à la vie, ont droit à l'hospitalisation s'ils la réclament. Les frais de cette hospitalisation seront prélevés sur la pension qui leur est concédée.

Retenue supplémentaire sur le prix des tabacs indigènes

Le taux de la retenue supplémentaire à prélever sur le prix des tabacs indigènes de la récolte 1939, en vue de permettre à la caisse dite du centime instituée par la loi du 21 avril 1832 de participer à la garantie des indemnités à allouer aux planteurs dont les récoltes ont subi sur le terrain des avaries de force majeure, est fixé à 0 centime 3 par franc, le produit de cette retenue étant affecté exclusivement au fonds de réassurance.

Trouvaille

Il a été trouvé une couverture par Mme Estourail.

RÉFLEXIONS D'UN FUMEUR

La Fédération des planteurs de tabacs communique :

Par décret du 13 novembre dernier le tabac sous toutes ses formes de vente : cigares, cigarettes, etc... a été augmenté de prix et dans le communiqué du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome d'Amortissement, nous lisons :

« Cette hausse n'a pas été faite « pour augmenter les bénéfices du « monopole ; le moment eût été mal « choisi et, du reste, l'expérience a « démontré que le bénéfice d'une « hausse élevée des prix est presque « toujours momentanément compen-« sé par la perte provenant de la « réduction de la vente qu'elle en-« traîne.

« Nous avons dû nous résigner à « recourir à cette mesure pour frei-« ner la consommation civile du ta-« bac qui, depuis le début des hosti-« lités, a pris un développement au-« quel, compte tenu de l'importance « nécessaire des quantités de tabac « livrées aux armées, il eut été diffi-« cile de faire face. »

Pourquoi freiner la consommation civile ? Notre journal *Le fumeur* donne en manchettes dans son numéro de novembre ceci :

« *Les fumeurs apprécient les hautes qualités de nos tabacs qui sont sélectionnés avec soin. Ne pourrait-on, afin d'atténuer les restrictions, créer un tabac spécial de guerre à bon marché en utilisant, pour une qualité inférieure, l'intégralité de la production indigène ?* »

Si le S.E.I.T.A. examinait avec un peu d'attention cette suggestion, il pourrait faire plaisir à trois personnes, au *fumeur*, au *ministre des Finances* et au *planteur*.

Une chose bien simple. Le mois prochain commencent les réceptions des tabacs indigènes. Que les experts du S.E.I.T.A., au lieu d'être draconiens pour certains tabacs troués qu'ils envoient à détruire sans indemnités pour le planteur, paient ce tabac en dessous du cours et que les manufactures de l'Etat mettent à bref délai ces feuilles à la fabrication au lieu de leur faire subir toutes les manipulations habituelles.

Ce tabac sera excellent pour la pipe et engagera le fumeur à déguster un bon verre de vin.

Comme sur ces liquides les contributions indirectes y trouvent un revenu, le ministre des Finances n'y perdra rien, au contraire car les liquides lui couvriront amplement la différence payée pour le tabac.

Chasse au gibier d'eau

La Préfecture communique :

M. le Ministre de l'Agriculture ayant autorisé dans la zone de l'intérieur l'ouverture de la chasse au gibier d'eau aux conditions en usage en 1939, cette chasse est ouverte, dans le département du Lot, par arrêté préfectoral du 22 janvier 1940, aux conditions suivantes :

La chasse à tir du gibier d'eau, y compris les pluviers et les vanneaux exclusivement avec chien d'arrêt, est permise, même en temps de neige, *du 25 février au 25 mars* 1940, dans tout le département, mais à l'exclusion du canard sauvage commun (col vert).

Pendant cette période (c'est-à-dire du 25 février au 25 mars) le gibier d'eau ne pourra être chassé qu'en bateau ou sur les bords des fleuves, rivières et canaux, étangs, marais non desséchés, sans que le chasseur puisse s'écarter à plus de vingt mètres des rives.

On pourra employer pour cette chasse des sifflets ou des appeaux, des appelants vivants ou artificiels, des loges ou gabions, des huttes fixes ou roulantes. Tous autres engins ou procédés, tels que pièges ou filets, sont expressément défendus.

En dehors de cette période du 25 février au 25 mars, l'interdiction est générale.

Intendance

De l' « Officiel » : Les soldats Dagut et Philibert, des sections de commis et ouvriers d'administration, sont nommés élèves aspirants de réserve du service de l'intendance et affectés à la 17e région.

CAHORS

QU'ON L'ENSABLE SI ON NE VEUT PAS LA CASSER !

M. le commissaire de police a pris l'arrêté suivant que nous avons publié dans notre dernier numéro et qu'il y a beaucoup d'avantages à reproduire :

« Le commissaire de police rappelle aux propriétaires et locataires habitant le rez-de-chaussée qu'ils sont tenus de balayer la neige et de casser la glace au devant de leur maison. En raison de la période de froid très vif que nous traversons et pour éviter de graves accidents, ces prescriptions doivent être rigoureusement observées. »

Monsieur le commissaire de police, vous avez raison ! Il est excellent votre arrêté et il aurait les meilleures conséquences... s'il était appliqué !

Car il ne l'est pas et, en vérité, il ne lui manque pas autre chose pour réaliser les bienfaits que nous attendions de lui. Je sais bien que ce n'est pas de votre faute, que si tout le monde se plaint de cet état de choses, personne ne fait rien pour y remédier et que vous ne pouvez tout de même pas dresser contravention à tous nos concitoyens.

En attendant, sur nos rues, ruelles, places et boulevards, la glace étend peu à peu son empire et en de nombreux endroits la chaussée — quand ce n'est pas aussi le trottoir ! — est transformée en patinoire.

Alors, si vous ne pouvez pas obtenir des habitants qu'ils cassent la glace « au droit de leurs maisons » peut-être pourriez-vous obtenir qu'on veuille bien « l'ensabler ». Et qui sait si la municipalité ne disposerait pas de quelque moyen pour procéder à cette opération qui devient de plus en plus nécessaire.

Ainsi le but de l'arrêté cité plus haut serait tout de même atteint. La glace n'aurait pas été cassée, du moins elle ne risquerait pas de nous casser les jambes ou la figure !

Envoi de journaux aux militaires

L'administration des postes rappelle que le bénéfice de la franchise militaire ne s'applique qu'aux lettres simples (y compris les cartes postales), c'est-à-dire ne dépassant pas le poids de 20 grammes et non soumises à la formalité de la recommandation.

Il en résulte, en particulier, que les journaux adressés aux militaires et marins en campagne ou présents sous les drapeaux doivent être affranchis par l'expéditeur.

Dorénavant, les journaux à l'adresse des militaires et marins qui leur sont expédiés sans affranchissement ne seront pas transmis aux destinataires, mais renvoyés aux expéditeurs, s'ils sont connus, ou versés en rebut.

Une auto tombe dans un ravin

Une auto, pilotée par M. Ségérie Jean-Pierre, marchand de vins à Sousceyrac, a dérapé sur le verglas, près du bourg de Frayssinhe et tomba dans un ravin profond de plusieurs mètres.

M. Ségérie a été assez gravement blessé. Il souffre d'une fracture d'une côte et de plaies à la tête.

La moto dérape

Sur la route d'Arcambal, une moto pilotée par M. Puylaurent a, par suite du verglas, dérapé.

M. Puylaurent a été blessé à une épaule et la moto est en mauvais état.

⁂

Une moto conduite par M. Calvo, qui se rendait de Cahors à Cremps, a dérapé près de Cremps. M. Calvo tomba et dans la chute a été blessé à un bras. La moto a été assez fortement endommagée.

Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à sa bicyclette, procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Castelnau-Montratier à Mme B., de Montdoumerc.

Egalement, pour défaut d'éclairage à son vélo, procès-verbal a été dressé à M. A.

COORDINATION DU TRANSPORT DES VINS

Au sujet du bon fonctionnement des transports pour assurer le ravitaillement de l'armée, M. de Monzie, ministre des travaux publics, vient de prendre une excellente décision qui intéresse notre région.

En vue d'étudier la situation des transports en général et du transport des vins en particulier (ceux du Lot-et-Garonne, du Lot, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et du Gers) M. de Monzie, ministre des travaux publics, a donné mission au capitaine du 4e bureau de l'état-major de l'armée qui suit de très près à son cabinet toutes les questions du transport des vins et boissons, de tenir à Agen une conférence réunissant des représentants des Chambres de commerce, des Chambres d'agriculture, des Syndicats de négociants, des propriétaires, des Coopératives vinicoles, des transporteurs et enfin les intendants des départements intéressés.

Cette importante conférence aura lieu à la préfecture d'Agen le 26 janvier.

Le contrôle des denrées dans la zone des armées

Le « Journal Officiel » annonce que, par arrêté du 3 janvier 1940, le Ministre de l'Agriculture a décidé la création d'une brigade mobile qui sera chargée, concurremment avec les autorités locales, de contrôler dans la zone des armées la qualité des denrées alimentaires et des boissons, particulièrement du vin, et de réprimer les fraudes et spéculations commises au détriment des troupes, aussi bien que de la population civile.

Huit ans de prison à un affecté spécial défaitiste

De Rouen : Un réserviste affecté spécial vient d'être sévèrement condamné par le tribunal militaire de la 3e région, qui a prononcé contre lui une peine de huit ans de prison et une amende de cinq mille francs, ce qui fera une somme considérable.

Cet affecté spécial était inculpé d'outrages au drapeau et à l'armée, d'excitation de militaires à la désobéissance, de publication d'informations de nature à favoriser les entreprises d'une puissance étrangère ou à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et des populations.

Les Sports

Foot-ball Association

Stade Lucien-Desprats

Dimanche, le Stade Cadurcien I rencontrera une sélection scolaire formée des meilleurs éléments de la Quercynoise et de la Violette.

Les étudiants, bien entraînés, forment une équipe complète qui doit fournir une très belle partie.

De leur côté, les stadistes, fins prêts pour les championnats, se présenteront dans leur meilleure condition.

Le match sera donc très disputé et certainement l'un des plus spectaculaires de la saison grâce à la valeur des deux équipes.

En lever de rideau l'équipe de la Préservatrice, qui est maintenant en bonne forme, rencontrera l'excellente équipe d'Albas.

Tombé d'un camion

Mardi, M. Daniel Girma, propriétaire à Cours, occupé à livrer son tabac au Magasin de Cahors, s'était appuyé contre la paroi du camion. Tout à coup, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol. Relevé aussitôt, il fut transporté à l'hôpital, où il fut examiné par M. le docteur Rougier, qui constata une légère fracture du crâne et des contusions.

On espère, toutefois, que l'accident n'aura pas de suites graves.

Bonne chasse

M. Pilsonnier, au cours d'une battue, a tué, dans les environs de Salles (Cabrerets), deux renards.

⁂

Dimanche, M. Lagné, qui chassait dans la Cévenne de Béars, a abattu un renard

Accident du travail

Mme Juliette Rauffet, employée chez M. Marcenac, rue du Portail-Alban, en essuyant une boîte de conserves, s'est blessée à la main gauche.

Obsèques

Ces jours derniers, ont été célébrées les obsèques de Mlle Marie Claret, décédée à Cahors, à l'âge de 82 ans.

Mlle Marie Claret, qui, pendant de nombreuses années, fut au service de la famille Périé, était bien connue et estimée dans notre ville.

Nous adressons à M. Eugène Claret et ses enfants, à Mme Raymond Périé et ses enfants, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Aurières, receveur de l'enregistrement à Cahors, viennent d'être les heureux papa et maman d'une mignonne fillette qui a été prénommée Michelle.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote Paul Vidieu, ancien élève du Lycée Gambetta, Capitaine à l'Etat-Major divisionnaire du Génie aux armées vient d'être promu au grade de Chef de Bataillon. Nous sommes heureux d'offrir au nouveau Commandant nos bien cordiales et sincères félicitations.

Il faut faire ses déclarations

Procès-verbal a été dressé par M. le Commissaire de police à Mme Hélène Gaillard, demeurant impasse St-Maurice, pour défaut de déclaration d'hébergement d'étranger.

Arrondissement de Cahors

Saux

L'hiver. — Notre plateau est gratifié d'un hiver très rude. C'est depuis plus de huit jours qu'on subit un froid sibérien. Son intensité s'affirme par une baisse de température très forte pour notre pays. Pendant plusieurs matins notre thermomètre a marqué et dans la nuit de samedi à dimanche . On craint que les emblavures tardives aient beaucoup souffert ou soient gelées.

Aussi la foire de St-Matré s'est ressentie de la rigueur du temps. Il n'y avait aucun marchand étalagiste. Les promeneurs étaient très clairsemés. Le bétail faisait aussi défaut, mais les quelques transactions ont accusé une hausse sensible. Le prix de quelques attelages s'est élevé à 12.000 fr.

Espérons que la température sera plus clémente et qu'on pourra se livrer au travail de la terre.

Vire

Nécrologie. — Samedi, la commune de Vire accompagnait à sa dernière demeure son doyen, M. Vincent Arènes, qui s'est éteint doucement sans souffrances à l'âge de 88 ans. Il avait été un solide vieillard jusqu'à ces dernières années et un rude travailleur toute sa vie.

Nos condoléances à la famille.

Ecole militaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote et ami Charles Alis, élève officier de réserve du centre d'instruction de Tours, vient d'être reçu à l'école du train des équipages à Saumur.

Toutes nos félicitations au futur officier.

Après l'alerte, un petit verre de vin

Oui, mais un verre de vin enrichi et fortifié avec la Quintonine (un flacon de Quintonine pour un litre de vin de table). Si vous avez eu froid, mieux vaut encore boire un vin chaud bien sucré dans lequel vous verserez trois cuillerées à café de Quintonine (ajoutez, si vous voulez, une rondelle de citron). La Quintonine donne au vin un goût délicieux et le rend puissamment tonique. C'est un aliment des nerfs, du sang et des muscles. 5 fr. 85 le flacon. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

PETITES ANNONCES

On demande un **ouvrier mécanicien.** S'adresser au Garage Central Baras et Flaujac, rue Victor-Hugo, Cahors.

On demande **personne très sérieuse,** homme ou femme, connaissant de préférence correspondance commerciale, libre de suite. S'adresser : 1, rue des Capucins.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Démographie. — Au cours de l'année 1939, les chiffres de l'état-civil donnent pour la ville de Figeac :

Naissances : 136 ; décès : 160 ; mariages : 42.

Dans le nombre des morts, entrent en compte les décès constatés à l'hôpital où le contigent d'étrangers à notre ville est assez élevé.

Tribunal correctionnel. — Président départemental M. Malrieu, assisté de MM. Carrayrou et Longpuech, juges ; M. Gouyon, substitut de M. le Procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Le 6 décembre, à Livernon, le nommé C., âgé de 43 ans, a porté des coups à Célestin Erneta. Les débats ont prouvé que ce dernier a l'habitude de boire et qu'il a pour ainsi dire provoqué C. en lui montant sur les pieds.

M. le Procureur demande l'application de la loi, et le tribunal, après avoir délibéré, condamne C. à 25 francs d'amende avec sursis et aux dépens.

— André-Lucien A..., 20 ans, coiffeur, demeurant chez ses parents à Capdenac-le-Haut, pilotait le 25 octobre une 15 C.V. Il heurta en pleine nuit un pylône sur la route de Ceint-d'Eau, à proximité de l'usine Ratier. Une dame qui se trouvait dans la voiture fut assez sérieusement blessée à la face. M. le Procureur, dans un réquisitoire sobre mais énergique, demande une peine sérieuse en raison de ce que le prévenu pilotait une voiture ne lui appartenant pas et qu'il n'est pas assuré. Le tribunal après délibération le condamne à 25 francs, aux frais, et à la contrainte par corps.

Bagnac

Un bébé blessé par des poules. — Ces jours derniers, Mme Faure, habitant Malaret, dont le mari est mobilisé, avait laissé son jeune enfant âgé de 2 ans dans la cour où picoraient des poules, pendant qu'à environ 30 mètres elle rinçait du linge dans un lavoir.

A un moment donné, elle entendit les cris de détresse de son fils et accourut voir ce qui se passait. Le pauvre bébé était tombé et une dizaine de poules s'acharnaient à le piquer à la figure. De violents coups de bec avaient déjà fait des blessures nombreuses. Heureusement, les yeux étaient intacts.

La pauvre mère porta immédiatement le bébé chez le docteur qui lui donna les soins nécessaires.

Cajarc

Nécrologie. — Ces jours derniers est décédé M. Joseph Marty, propriétaire, à l'âge de 80 ans. Il était le père de M. Marty, conseiller municipal de Cajarc et de M. Emilien Marty, entrepreneur de travaux publics, actuellement mobilisés, auxquels nous adressons, ainsi qu'à la famille, nos sincères condoléances.

Gréalou

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que M. Bouquiès, instituteur, actuellement lieutenant aux armées, et Mme Bouquiès, institutrice dans nôtre commune, viennent d'être les heureux papa et maman d'un gros garçon qui a été prénommé Jean-Pierre-Louis.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Thémines

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance d'une mignonne fillette, leur quatrième enfant, chez Mme et M. Grisons, évacués volontaires de la région parisienne. Le papa, mobilisé à Paris, corps des pompiers, va venir incessamment faire la connaissance de son nouveau bébé, Christiane.

Vives félicitations aux parents de la mignonne et à elle-même nos vœux de bonheur et de prospérité.

Nos soldats. — En permission de détente : Boy Prosper, du bourg ; Boubi Paul, du Bout-du-Lieu ; le Dr Pierre Laval. Les nouvelles de nos autres soldats sont toujours bonnes.

Un sang pur donne un joli teint

Pour avoir un sang pur et une saine digestion, conditions essentielles de la netteté du teint, il faut que le foie fonctionne parfaitement. C'est pourquoi on est certain d'éviter les boutons et les rougeurs, de combattre l'aspect bilieux de la peau, d'avoir un visage frais, en prenant le matin un verre à madère de la solution alcalino-magnésienne, dépurative et digestive que l'on prépare soi-même pour 16 jours, en versant un flacon de Sels Largan, appelés aussi Dimagnésium, dans un litre d'eau : 9 fr. 05. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Foire. — Cours pratiqués à la foire du 21 :

Bœufs de travail, 9.000 à 10.000 francs, jeunes bœufs, 7.000 à 8.500 fr. ; bouvillons, 4.500 à 6.000 fr. ; bourrets d'Auvergne, 2.500 à 4.000 fr. ; vaches laitières, 7.000 à 8.500 fr. ; génisses, 4.500 à 6.000 fr., le tout la paire ; veaux de boucherie, 10 à 12 fr. le kilo; porcs gras, 420 à 430 fr. les 50 kilos ; porcs d'élevage, 300 400 fr. la pièce selon grosseur.

Volailles : Poules, 5 fr. ; poulets, 6 fr. ; pintades, 6,50 à 7 fr. ; oies grasses, 8 fr. ; canards, 7,50 ; foies gras, 30 fr. ; lapins, 3,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 11 fr. la douzaine ; beurre, 12 fr. le demi-kilo.

La prochaine foire, dite foire grasse, aura lieu le 1er février.

Les Quatre-Routes

Nécrologie. — Nous avons appris, avec un vif regret, la mort de M. Emile Bories, retraité des P.T.T., décédé à l'âge de 60 ans.

Ses obsèques civiles ont été célébrées dimanche, au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné de vives sympathies à la famille, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Souillac

Foire du 19. — La foire du 19 n'a pas eu son importance habituelle. Principaux cours pratiqués :

Bœufs de travail, 5.000 à 7.000 fr. la paire ; bouvillons, 3.000 à 5.000 fr. la paire ; bœufs pour la boucherie, 250 à 300 fr. ; porcs pour la charcuterie, 450 fr. ; moutons, 450 à 480 fr., le tout les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. la pièce.

Au marché : œufs, 11 à 12 fr. la douzaine ; oies grasses plumées, 11 fr. ; canards gras, 10 fr. ; poulets, 8 fr. ; poules, 7 fr. ; canards, 7 fr. ; dindes, 8 fr., le tout le demi-kilo.

Truffes, 70 à 80 fr. le kilo.

Prochaine foire le 4 février.

Vayrac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Treil, décédée à l'âge de 83 ans.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Homme de plus de 40 ans

Vos artères commencent à se durcir, votre circulation se ralentit et vous éprouvez des malaises inconnus jusqu'à ce jour : maux de tête, congestion du visage après les repas, lourdeurs dans les jambes ; votre mémoire est souvent défaillante ; le travail cérébral vous devient plus difficile. Essayez donc de prendre des Gouttes Floridé. C'est un merveilleux remède végétal pour le sang et la circulation. Non seulement les Gouttes Floride vous délivreront de vos ennuis actuels, mais elles vous préserveront d'accidents plus graves en vous mettant à l'abri de l'hypertension. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

REMERCIEMENTS

Madame Louis DELPORT; Madame GELEZ, née DELPORT, Monsieur GELEZ et leurs filles ; Monsieur Louis DELPORT ; Madame Charles DELPORT ; le Dr et Madame Jean DELPORT et leurs enfants; le Dr FAURIE, Madame FAURIE et leur fille; Monsieur Pierre FAURIE, aux Armées, et Madame Pierre FAURIE ; les familles DE LABORIE, VAYSSIÉ, CAMBORNAC, GISBERT, GRÉPON, GUITCHES, CÉRÉDES remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Louis DELPORT

Ancien député, Chevalier de la Légion d'honneur

Président d'honneur de la Confédération des Planteurs de Tabacs

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Germain BACH ; Monsieur Roger THEIL et Madame, née BACH; les familles BACH, COURDÈS, ROUX, BATTUT, SICARD, BOURNAZEL, BOURTHOUMIEUX, THEIL remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Germain BACH

Ancien Combattant, Mutilé de Guerre
Médaille Militaire, Croix de Guerre

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 24 JANVIER (soir)

Rien à signaler.

Un coup de main allemand infructueux sur la Lauter

Malgré le froid persistant, l'activité de patrouilles reste vive. Un peu à l'Est de Wissembourg, sur le cours supérieur de la Lauter, une forte patrouille allemande a tenté d'enlever par surprise un des petites postes français jalonnant le cours de cette rivière, qui forme la frontière entre le territoire du Reich et la France. Les attaquants ont été rapidement repoussés sur l'autre rive et ont laissé plusieurs morts sur le terrain. La garnison du petit ouvrage français est même parvenue à faire un prisonnier parmi les agresseurs.

La caisse autonome de la défense nationale offre à l'armée de l'air 24 avions de chasse

Le ministère de l'air communique :

La Caisse autonome de la défense nationale offre vingt-quatre avions à l'armée de l'air.

On sait que la Caisse autonome de la défense nationale a déjà remis, le 13 juillet dernier, à l'armée de l'air les huit premiers avions de chasse acquis à l'aide des dons faits par de nombreux Français et des étrangers.

Les dons reçus par la Caisse autonome depuis le début des hostilités lui ont permis de commander vingt-quatre nouveaux appareils du plus récent modèle.

Informé de ce résultat, M. Guy La Chambre, ministre de l'air, en accord avec le général Vuillemin, commandant en chef des forces aériennes, a décidé d'affecter à deux groupes de chasse les avions ainsi acquis.

Ces deux formations, engagées sur le théâtre d'opérations du Nord-Est, seront officiellement dénommées « groupe France » et « groupe France d'outre-mer ».

L'Angleterre empêchera les neutres de ravitailler l'Allemagne en carburant

De Londres : Hier à Londres, M. Ronald Cross, ministre de la guerre économique, a déclaré aux Communes, en réponse à une question d'un député travailliste, que toutes les mesures pratiques étaient prises pour empêcher l'Allemagne de renouveler ses stocks de pétrole en s'approvisionnant en pays neutres.

De nouveaux troubles se seraient produits en Bohême-Moravie

De Lugano : La « Libera Stampa » apprend de la frontière allemande que de nouveaux incidents se seraient produits récemment en Bohême-Moravie.

Durant ces derniers jours, de nombreux groupes de civils, armés de mitrailleuses légères, auraient attaqué la police allemande et les troupes hitlériennes. La plupart de ces agressions auraient eu lieu dans les montagnes de l'Erzegebirge, qui se prêtent fort bien à des embuscades.

Trois agressions du meme genre se seraient produites dans les environs de Karlsbad, tout près de la vieille frontière tchéco-allemande. Ces détachements de « rebelles » seraient constitués en grande partie par des ex-étudiants chassés de l'Université de Prague par les Allemands, des ex-fonctionnaires et de jeunes officiers.

Les brutes soviétiques crèvent les yeux d'un officier finlandais

D'Helsinki : Un jeune lieutenant finlandais, qui avait été fait prisonnier par les Russes avec deux de ses soldats, eut les yeux crevés par les soldats soviétiques, cependant que ses hommes ont été brûlés !

Du renfort américain

Les vaillants pilotes finlandais vont-ils recevoir enfin un sérieux renfort ?

On apprend que six aviateurs américains viennent d'arriver dans une ville de Finlande, dont le nom n'est pas indiqué. L'un n'est qu'un jeune homme de 18 ans, alors qu'un de ses camarades est un vétéran de la dernière guerre. Un troisième n'est autre que le colonel Vincent Schmidt, qui a fait la guerre d'Espagne.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 22

L'AMOUR PIRATE

Par WILLAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

Et Nick, réconforté par cette solide amitié, avait repris sa course à travers les routes jolies où il devait, comme chaque jour, rencontrer le « modèle » et sa belle occupante aux cheveux d'or.

Un instant il se détourna pour voir l'intérieur de ce que Selman appelait « La Folie Schmitt », il y vit en imagination la jeune femme pour laquelle il en avait fait l'acquisition et à qui il comptait bien en faire hommage un jour ou l'autre.

Mais il ne voulait pas recommencer ses premières erreurs et imposer ses services quand on ne les désirait pas.

Plusieurs fois déjà il aurait pu se présenter en sauveur au moment d'une panne du « Modèle », il s'en était toujours sagement abstenu.

Mais que quelque chose de sérieux arrivât, il était prêt, il était là...

.....

— Y a-t-il encore quelque chose qui ne va pas, Selman ? demanda une heure plus tard Angèle, encore une fois arrêtée en pleine route.

— N... non, mais je viens de penser que vous pourriez entrer un instant dans l'église de Sainte-Anne, là près...

— Ce qui veut dire que vous êtes encore en panne ?

— Oh ! un rien. Tout ira bien dans quelques minutes. Donnez au moteur le temps de refroidir.

Angèle n'objecta rien. A quoi bon ! Mais les minutes passaient, puis les heures. Elle avait pitié du malheureux, mais plus encore d'elle, même pendant qu'elle arpentait la route et comptait pour la vingtième fois les orangers fleuris qui la bordaient.

Par surcroît, c'était l'heure du déjeuner et elle avait faim.

— Sommes-nous près d'une station de chemin de fer ? demanda-t-elle enfin, à bout de patience.

— Je ne saurais vous le dire exactement, mais sûrement trop loin pour que vous puissiez y aller à pied.

— Avez-vous trouvé au moins le pourquoi de votre panne ?

— Je ne vois vraiment pas..., avoua-t-il piteusement.

— Au diable votre « modèle » ! s'écria-t-elle, c'est un vieux clou indigne d'être loué et je vous jure bien que vous ne m'y reprendrez plus !

— Libre à vous, madame, mais vous êtes engagée jusqu'à la fin du mois et si vous ne vous servez pas de la voiture, vous paierez tout de même !

— Je ne paierai rien du tout...

— Vous devrez pourtant payer, madame, j'ai refusé pour vous un autre client...

— Oh ! être seule sur une route déserte avec une pareille brute !

Angèle aurait donné gros pour avoir au moins amené Kate.

A aucun prix elle ne voulait rester la victime de ce gredin de Selman et de son engin.

Prestement elle reprit sa marche, n'ayant d'autre but que s'éloigner du gredin.

Nick, arrêté prudemment au tournant de la route, vit la mince silhouette s'éloigner de plus en plus de son fâcheux équipage toujours immobilisé.

C'était son heure...

Il mit en marche sans hâte comme un promeneur jouissant du paysage sans se soucier d'avaler des kilomètres, et vint s'arrêter doucement à quelques pas de la fugitive.

— Est-ce possible ? Mrs May seule ici ?

— Monsieur Hilliard ! fit-elle franchement surprise, mais sans montrer trace de mécontentement, où allez-vous par là ?

— A vrai dire, je n'ai pas de but très précis, je me promène... Et vous?

Angèle éclata de rire comme une petite fille sans pouvoir s'arrêter.

Ce que voyant, il fit de même.

— J'étais perdue dans ce désert, dit-elle quand elle fut calmée. Mais mon but était Riverside.

— Riverside ! avec Selman !... Je connais ce vieux gredin, ajouta-t-il, il a essayé de me vendre son « Modèle » l'an passé. Je suis désolé de voir qu'il vous a pris en ses filets.

— Il me faisait pitié, plaida la jeune femme, mais maintenant je le comprends mieux. Il prétend se faire payer jusqu'à la fin du mois, même si je ne l'emploie pas !

— Je ne suppose pas qu'il gardera cette prétention quand il saura qu'on peut vous défendre, dit Nick tranquillement.

Il était resté devant la porte de son auto, prêt à y installer la victime de Selman.

— Voulez-vous me permettre de lui parler ?...

Angèle fut reprise de son rire d'enfant.

— Merci ! Mais il ne me paraît pas prêt de reprendre la route. On jurerait que le « modèle » a enfin dit son dernier mot.

— Je ne serais pas surpris que la direction soit cassée, émit le chauffeur jusque-là aussi muet qu'immobile dans la voiture. C'est une bonne chance pour Madame qu'un accident grave ne se soit pas produit !

— En ce cas, « nous » ne pouvons vraiment pas l'abandonner... Après tout c'est un être humain, fit Angèle compatissante !

Nick ne retint qu'une syllabe, « nous ».

Elle ne refusait donc plus de faire cause commune avec lui !

Il se retint de montrer sa joie.

— Nous pouvons le remorquer jusqu'au plus prochain garage, proposa-t-il. Et alors..., je vous conduirai à Riverside, ce qui sera pour moi un grand honneur et grand plaisir.

— Vous m'attendiez aux premières difficultés, dit-elle, perspicace et un peu vexée.

— Pas positivement, mais..., je connais Selman et sa voiture.

— Et vous nous avez suivis...

— J'avais à essayer ma nouvelle voiture et j'ai pensé que je pouvais aussi bien suivre le même itinéraire que vous, à condition de ne pas vous importuner.

— J'ai souvent aperçu votre auto, mais vous étiez si bien caché...

— J'avais des lunettes d'auto, tout simplement... Mais je vous en prie, ne mettons pas encore de malentendu entre nous. Il est très exact que j'ai pensé que Selman pourrait vous mettre en sérieuses difficultés et que je pourrais peut-être vous rendre service... Je ne pensais pas...

— A vous, mais à moi, acheva Angèle en riant. Eh bien ! je suis assez égoïste pour en être charmée en ce moment..., très charmée même, je l'avoue. Vous êtes vraiment l'ami des mauvaises heures.

— Je n'ai pas d'autre ambition. Et maintenant que nous sommes d'accord sur ce point, voulez-vous me permettre de vous conduire à Riverside?

— Je vous permettrai de me conduire n'importe où pourvu que je puisse déjeuner. Je meurs de faim...

Et le regardant bien en face, elle ajouta malicieusement :

— Mais ne me demandez pas si je vous ai pardonné. Ce serait prendre vilainement avantage du sauvetage d'une naufragée.

— Je n'aurais jamais pensé à faire une chose aussi basse, dit-il, avec sa sincérité d'homme des champs.

Et, de fait, il lui suffisait pour le moment qu'Angèle fût à ses côtés et qu'il bénéficia de ses enthousiasmes juvéniles et de ses émerveillements à chaque instant manifestés.

De fait, la jeune femme était si profondément heureuse d'être délivrée du « modèle » et de son maître et d'aller rapidement et confortablement installée, qu'elle s'humanisait un peu et ne pouvait pas garder rancune à qui elle devait un tel plaisir.

Elle riait comme une enfant, se grisait de la vitesse et de la joie de vivre.

L'heure du déjeuner était passée depuis longtemps quand ils arrivèrent enfin à l'hôtel. Nick commanda un menu fin et substantiel et ordonna qu'on se pressât en même temps qu'il veillait à ce que la table fût fleurie comme pour une reine et qu'on dressât leur table sous la pergola couverte de roses.

(*A suivre*).